

Construire intelligemment, une question de sécurité

Guide sur le dégagement des lignes électriques aériennes



Vous planifiez une construction neuve, une structure ou une rénovation près de lignes électriques?

N'oubliez pas : il est primordial de construire intelligemment, c'est une *question de sécurité*.

Pour veiller à la sécurité de la population, assurer un approvisionnement fiable en électricité et se conformer aux lois et aux règlements provinciaux, Hydro Ottawa a établi des règles relativement aux distances minimales de dégagement entre les édifices/structures et les lignes électriques aériennes. Les architectes, ingénieurs, promoteurs, planificateurs, entrepreneurs, propriétaires d'immeubles et toutes les personnes participant à la planification, à la conception ou à la construction d'édifices ou de structures doivent suivre les règles de dégagement sécuritaire. Si vous projetez de construire quoi que ce soit près des lignes électriques aériennes, vous devez respecter des normes de sécurité très importantes.

Normes de dégagement d'Hydro Ottawa

Conformément aux règlements et aux codes, Hydro Ottawa exige deux types de dégagement :

- La norme de **dégagement lors des travaux** stipule que personne ni aucune machine en marche ne peut se trouver à moins de trois (3) mètres des lignes électriques aériennes. Tout conducteur de machinerie doit posséder la formation et les qualifications nécessaires.
- La norme de **dégagement pour une structure permanente** s'applique à toutes les structures permanentes, y compris les auvents, les balcons, les mâts porte-drapeau et les panneaux d'affichage. Elle stipule qu'aucune partie d'une structure ne peut être construite à moins de cinq (5) mètres d'une ligne électrique aérienne (conducteur de ligne). Cette exigence de cinq (5) mètres est basée sur la « portée du conducteur », c'est-à-dire le plus grand déplacement (balancement) horizontal possible d'un conducteur par rapport à son emplacement en position immobile. En d'autres mots, ce dégagement tient compte des trois (3) mètres de dégagement lors des travaux et des deux (2) mètres de portée de la ligne électrique si elle se balance dans une direction ou une autre.

Ces distances minimales de dégagement s'appliquent à toutes les lignes électriques aériennes de plus de 750 V

(considérées de tension moyenne). L'équipement électrique et les lignes d'une tension inférieure à 750 V requièrent de plus petits dégagements, en autant qu'ils n'enfreignent pas les dégagements applicables aux lignes à plus haute tension. Cependant, l'équipement électrique qui se trouve sur les poteaux peut changer avec le temps en raison des entretiens réguliers, des réparations et du prolongement du réseau. Par conséquent, ces dégagements s'appliquent en général à toutes les lignes électriques aériennes.

L'objectif des normes en matière de dégagement

Pour s'assurer que les mêmes dégagements soient uniformément respectés dans l'ensemble de son territoire de service, Hydro Ottawa a établi la norme « OLS0002 », qui s'applique au dégagement de toute structure permanente se trouvant à proximité des lignes électriques aériennes. Cette norme est basée sur les lois et les règlements provinciaux qui ont pour but de protéger la sécurité de la population et des travailleurs.

Ces règles assurent la sécurité des gens en réduisant le risque de contact avec des composantes électrifiées du réseau de distribution.

De plus, grâce aux règles de dégagement, les employés d'Hydro Ottawa disposent de l'espace nécessaire pour inspecter, entretenir et mettre à niveau le réseau de distribution aérien en toute sécurité. Les règles contribuent en outre à prévenir des dommages à l'équipement électrique ou encore des interférences. Chaque année, Hydro Ottawa est tenue de démontrer à l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE) que les règles de dégagement sont respectées.

Dégagement et servitudes

Les règles de dégagement s'appliquent également aux zones faisant l'objet d'une servitude. Une servitude d'Hydro Ottawa peut se trouver sur certaines propriétés privées. Il s'agit d'un droit d'accès légal qui permet aux équipes d'Hydro Ottawa d'accéder à une partie de la propriété afin d'installer et d'entretenir le réseau de distribution.

Demande de service électrique et Configuration client

Au moment de planifier votre projet, tenez compte des travaux d'électricité qui seront requis. Dès que

vous avez un plan, faites-nous-en part en remplissant un formulaire de demande de service, en ligne à hydroottawa.com/demande-service. Veuillez nous transmettre ce formulaire au moins trois ou quatre semaines avant le début des travaux. Après avoir examiné votre demande de service, nous vous enverrons une « Configuration client », qui est un devis comprenant des renseignements sur le projet ainsi que les frais exigés, s'il y a lieu.

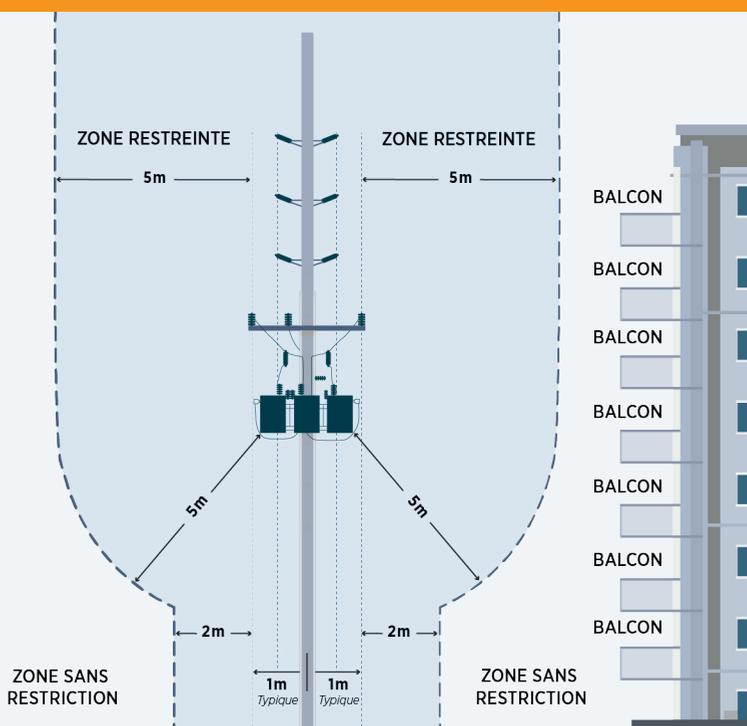
Établissement de la norme d'Hydro Ottawa en matière de dégagement

La norme d'Hydro Ottawa est basée sur des codes et des règlements provinciaux.

Des exemplaires de ces codes et règlements sont disponibles aux bureaux des autorités gouvernementales compétentes; certains documents sont accessibles en ligne à ontario.ca/fr/lois.

Plusieurs publications qui décrivent les règles en matière de dégagement et qui expliquent leurs implications peuvent aussi être téléchargées gratuitement sur le site Web de l'OSIE à esasafer.com (en anglais seulement).

Ce diagramme illustre les normes et les exigences d'Hydro Ottawa en matière de dégagement.



Portée maximale : le plus grand déplacement horizontal de n'importe quelle partie d'une ligne aérienne à partir de son emplacement en position immobile. En d'autres mots, la portée maximale est la distance qu'un câble suspendu à un poteau peut potentiellement parcourir en se balançant dans n'importe quelle direction.

Dégagement des lignes à moyenne tension (>750 volts)

Dégagement de la ligne électrique (distance radiale par rapport au conducteur)

Cinq (5) mètres (5 000 mm)

Dégagement le long de la ligne de poteaux (trait vertical allant de la ligne électrique jusqu'au niveau du sol)

Deux (2) mètres (2 000 mm)

Communiquez avec nous

Si vous avez des commentaires, des questions ou si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, dont de l'information au sujet de la propriété des lignes aériennes ou de leur tension électrique, veuillez nous contacter de l'une des manières suivantes :

Service à la clientèle

Téléphone : 613 738-6400

- Lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h
- Samedi, entre 9 h et 15 h (sauf les jours fériés)

En ligne : hydroottawa.com/nousjoindre

Pour en savoir davantage sur la norme « OLS0002 » d'Hydro Ottawa, visitez hydroottawa.com/degagement, consultez notre guide à l'intention des promoteurs ainsi que d'autres codes et lignes directrices de sécurité.